



L'OLYMPISME UNE CULTURE UNIVERSELLE DE LA FRATERNITE

Paris, le 19 septembre 2022

Lettre ouverte aux membres du Comité national olympique et sportif français

Le président

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Malgré ma mise en garde (pièce jointe), la réunion du conseil d'administration du 12 septembre visant à mettre à l'écart le secrétaire général a fragilisé le CNOSF. La presse a naturellement commenté l'événement en soulignant que le CNOSF affichait ses divisions (ce qui est contraire à sa mission statutaire "de promouvoir l'unité du Mouvement Sportif") ou que la crise au sein du Bureau et du C.A. devenait désormais celle du mouvement sportif (à deux ans des Jeux !).

Dans cette atmosphère déjà morose, éclate un scandale déclenché par un journaliste, Romain Molina, qui met en cause la "présidente du CNOSF". C'est vrai et c'est faux.

C'est faux parce que nous ne pouvons accepter que ce soit vrai : la FFF est attaquée et non le CNOSF. Il appartient à la vice-présidente de la FFF qu'elle était de faire face, de se défendre, dans le strict respect des droits à la présomption d'innocence, mais elle ne peut le faire en tant que présidente du CNOSF.

Sport populaire, le football est très médiatisé et l'hypermédiatisation fragilise : elle illustre autant les contrevaleurs que les valeurs. La révélation de ces faits de harcèlement/agression sexuelle nous blesse tous parce que ces méfaits sont contraires aux valeurs citoyennes de l'engagement bénévole de nos collègues dans tous les clubs de France. D'un autre côté, il est rassurant de constater qu'il devient de plus en plus difficile de les cacher, de les masquer.

Dans cette hypermédiatisation, l'information est largement reprise, notamment celle de témoignages reprochant à Brigitte Henriques son mutisme pouvant être qualifié de "non-dénonciation de certains crimes et délits".

Le président du CNOSF (homme ou femme, quel que soit son nom) porte la parole du CNS, responsable de la déontologie du sport, et celle du CNO, chargé par le CIO de propager les principes fondamentaux de l'Olympisme. Un tel porte-parole, en charge d'éthique, ne peut souffrir que son exemplarité soit égratignée.

Le mouvement sportif français se retrouve donc dans une situation inédite qui relève de l'état d'urgence.

Le conseil d'administration du 22 devra faire face à cette situation exceptionnelle. Puis il me semble qu'une assemblée générale doit être convoquée rapidement pour stabiliser l'institution, procéder à un état des lieux et décider des conditions provisoires de gouvernance afin de retrouver un fonctionnement normal.

Mes chers collègues, je vous invite donc à soutenir cette proposition de réunir une assemblée générale pour nous sortir de cette crise et je vous adresse mes meilleures salutations sportives.

André LECLERCQ

Vice-président honoraire du CNOSF

Maison du Sport Français